

Annexes

Annexe 3 : Approvisionnement en bois

Annexe 3.a : Provenance et volume

Source: *Follow-up on the implementation of the Tokyo 2020 Sustainable Sourcing Code for Timber (novembre 2019)*

Type/origine	Japon	Malaisie	Indonésie	Non déterminé	Total
<i>Contreplaqué certifié (paragraphe 3 du Code)</i>	29 400	98 100			127 500
<i>Contreplaqué réutilisé</i>				66 600	66 600
<i>Contreplaqué pour lequel une due diligence a été effectuée (paragraphe 4 du code)</i>	10 100		127 500		137 600
Total	39 500	98 100	127 500	66 600	331 700
Unité : plaques					

Annexe 3.b : Historique des pétitions formulées par la société civile et adressées aux autorités olympiques à propos de la politique d'approvisionnement dans le cadre des JO 2020

- **2017/2018** : Des pièces de bois tropical provenant des sociétés Shin Yang (Malaisie) et Korindo (Indonésie) toutes deux régulièrement attaquées pour violation des droits de l'homme, abattage illégal et destruction de la forêt tropicale, sont découverts sur plusieurs sites de construction des JO de Tokyo.
- **10 mai 2017** : [une pétition réunissant plus de 140 000 signatures](#) a été remise aux ambassades du Japon en Suisse et en Allemagne, pour demander une réponse urgente du gouvernement japonais à propos de la découverte de morceaux de bois provenant des forêts tropicales d'Asie du Sud
- **Septembre 2017** : 47 ONG et OSC ont exprimé, à travers [une lettre ouverte adressée aux autorités olympiques](#), leurs préoccupations quant au non-respect des normes environnementales et sociales internationales dans les procédures d'acquisition de matière première, réitérant des demandes formulées par la société civile depuis décembre 2016. Dans cette lettre ouverte, les ONG ont demandé au TOCOG ainsi qu'au COI de divulguer la chaîne d'approvisionnement en bois associée aux JO.
- **Mars 2018** : [une autre pétition, menée par l'ONG Rainforest Action Network](#) et remise aux autorités olympique, dénonçant les mêmes pratiques néfastes, a recueilli plus de 110 000 signatures.
- **Janvier 2019** : [une déclaration publiée par une dizaine d'ONG environnementales](#) a fait savoir leur profonde déception face à des amendements de la politique d'approvisionnement en bois « n'apportant malheureusement que des améliorations minimales et ne garantissant pas la durabilité ou même la légalité du bois acheté ».
- **Janvier 2020** : Dans [une déclaration adressée au COI](#), le WWF s'est dit « profondément préoccupé » par la mise en œuvre de « protocoles bien en dessous des normes de durabilité acceptées mondialement » et recommande le renforcement des processus d'acquisition, la mise en place d'une évaluation par un tiers et la protection des zones à haute valeur de conservation.